



Conseil Local FCPE de Lallier

Monsieur Christophe PAVAGEAU
Président du Conseil Local
du Groupe Scolaire de Lallier
Représentant des Parents d'Elèves
de l'école Primaire LALLIER B
7 ter rue Paul HOCHART
94 240 L'HAY LES ROSES

à

Monsieur Didier JOUAULT
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du val-de-Marne
68 Avenue du Général de Gaulle
94 011 CRETEIL CEDEX

Objet : Médecine scolaire.

Monsieur,

Je souhaite vous faire part de nos inquiétudes quant au manque de personnel médical sur le groupe scolaire de Lallier à l'Hay-les-Roses.

Vous n'êtes pas sans savoir que le médecin scolaire, Mme COURTOIS, qui officiait notamment sur la ville de l'Hay-les-Roses, est parti depuis le mois de février 2008 et risque de ne pas être remplacé. Pour notre groupe scolaire classé en zone d'éducation prioritaire, la présence du médecin scolaire est essentielle dans la vie de l'école.

En effet, son départ signifie que nos grandes sections de maternelle ne pourront plus bénéficier d'une visite médicale obligatoire (dont l'effectivité est déjà bien aléatoire par ailleurs !) avant l'entrée au CP. Cette visite permettait de détecter l'existence d'éventuels problèmes chez certains enfants qui ne sont pas forcément suivis régulièrement par un médecin, leur famille étant en difficulté.

De plus le médecin scolaire est également chargé de signer les dossiers de renouvellement des intégrations, et nous avons tout de même neuf dossiers concernant des projets d'accueil individualisé (PAI) en maternelle et un projet personnel de scolarisation (PPS).

Pour ce qui est des intégrations, nous vous signalons que depuis fin décembre 2007 il manque du côté de l'école maternelle de Lallier un emploi de vie scolaire (EVS). En effet, sur ces deux postes prévus, un seul est actuellement pourvu et l'autre est en cours de recrutement seulement maintenant, alors que l'école en a fait la demande dans les meilleurs délais.

De même, nous vous rappelons que le médecin scolaire a également pour attribution de signer les certificats des enfants qui ont un suivi médical dans le cadre des PAI, des classes de nature ou de neige...

Au regard de la situation, nous nous rendons compte une fois de plus que **les premières victimes de cette politique sont nos enfants**. Nous ne pouvons accepter que les plus démunis d'entre nous ne puissent pas bénéficier d'un service médical au sein de la structure scolaire, pour tout ce qui concerne le dépistage ou la prévention par exemple. Nous ne pouvons accepter que nos enfants ne rencontrent pas tout au long de cette scolarité de personnel médical.

Il est donc inadmissible de rester sans médecin scolaire et sans la totalité des EVS car avec cette suppression de poste, nous craignons que nos enfants ne bénéficient plus d'un service public de qualité que nous défendons et pour lequel nous nous battons chaque jour.

Nous espérons qu'il ne s'agit que d'un problème de recrutement et non de réelle suppression de postes, et nous ne doutons pas que vos services feront le nécessaire dans les plus brefs délais, évitant ainsi d'être dans l'obligation d'entamer une action plus ferme et plus longue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à L'Hay-les-Roses, le 14 mai 2008

Copie pour information :

- Mme Catherine Bitard (Inspectrice)
- M. Patrick Sève (Maire de l'Hay-les-Roses)
- Les Directrices et le Directeur du groupe scolaire de Lallier :
Mme HERVAT, Mme MONNIN, Mme RICHARD et M. NOUVELOT
- M. Alain Buch (Président de la FCPE 94)
- Mme Nathalie Jarry (Union Locale FCPE de l'Hay-les-Roses)
- Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

